
« MON CORPS M'APPARTIENT » - « MI CUERPO ES MIO »

Exposé des motifs

Le 20 décembre 2012, pour clôturer une année marquée par la crise, le gouvernement de Mariano Rajoy présentait un projet de loi proposant de limiter l'avortement aux situations de viols et de mise en danger de la vie de la mère. 30 ans après l'obtention du droit à l'avortement et alors que la majorité des Espagnols est pour la conservation de ce droit, la coalition des droites et des catholiques réactionnaires s'est engagée, contre les femmes, dans ce que qui constitue un dangereux retour en arrière. Très vite, partis, syndicats, associations, citoyen- nes se sont mobilisés. Mais le gouvernement espagnol refuse de les entendre.

Dans bien des pays d'Europe, l'interruption volontaire de grossesse n'est pas un droit qui va de soi. En France même, il reste parfois difficile de bénéficier du droit à l'avortement : baisse du nombre de gynécologues, non- respect de la loi par certains hôpitaux qui ne pratiquent pas l'IVG de 10 à 12 semaines, fermeture de 130 établissements pratiquant l'IVG en dix ans... Ces difficultés allongent les délais et font que trop souvent encore des femmes souhaitant faire valoir leur droit à disposer de leur corps se retrouvent dans l'impossibilité de le faire en France car elles ont dépassé le délai légal actuel. A ceci s'ajoute la pression des associations dites anti- avortement, de la droite dure et de réseaux religieux fondamentalistes, qui cherchent à rendre les femmes honteuses de leurs choix et à intimider, en ayant recours à la violence notamment, les personnes (personnel médical ou associations) dont les métiers permettent de rendre ce droit effectif.

Dans ce contexte de crise et de retours en arrière des droits, nous pouvons cependant nous féliciter des avancées en cours en France. En effet, dans le cadre du projet de loi « pour l'égalité entre les hommes et les femmes », trois amendements notables ont été adoptés. Le premier, étendant le délit d'entrave a été adopté à l'unanimité au Sénat. Il permettra de sanctionner ceux qui tentent d'empêcher de s'informer sur l'IVG ou toute tentative de blocage des centres d'interruption volontaire de grossesse. Le premier point a toute son importance quand on connaît la façon insidieuse dont les associations anti- avortement utilisent des plateformes d'information sur l'IVG pour dissuader les femmes d'y recourir. Les deux autres amendements, adoptés par la commission des affaires sociales de l'Assemblée Nationale (le projet de loi sera débattu en séance à partir du 20 janvier), réaffirment le droit des femmes à disposer de leur corps en toute situation. Si la loi est adoptée en l'état, ce n'est plus une "femme enceinte que son état place dans une situation de détresse" qui pourra demander à un médecin l'interruption de sa grossesse, mais une femme "qui ne veut pas poursuivre une grossesse".

A noter aussi la petite avancée en Irlande qui, fin juillet, entrouvrirait enfin la porte à l'avortement en l'autorisant en cas de danger pour la vie de la mère. Cependant, comme toujours dans un contexte économique difficile ce sont les femmes, partout en Europe, qui voient leurs droits régresser. Les 28 et 29 janvier 2012 déjà, le Conseil Fédéral d'EELV votait à l'unanimité une motion sur le droit à la contraception et à l'IVG, rappelant l'importance qu'il y a à les considérer comme des enjeux majeurs de société. Elle mettait notamment en avant une proposition d'EELV : le droit opposable à l'IVG. Ainsi toute femme faisant une demande d'IVG pendant la durée légale serait assurée de l'obtenir. Depuis, la situation s'est aggravée, en Espagne comme ailleurs.

Les histoires se succèdent et se ressemblent malheureusement toutes, comme celle de cette Polonaise. Enceinte, son médecin diagnostique un risque de cécité si la grossesse arrive à son terme. Le recours à une IVG lui est pourtant refusé malgré les recommandations médicales. Depuis, la Pologne a été condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme. Mais la femme, elle, restera aveugle.

Les avancées d'ici et d'ailleurs ne seront rien tant que l'Europe ne saura pas avancer dans le même sens : celui des droits et de l'égalité. C'est pourquoi nous en appelons aujourd'hui à la mobilisation internationale en soutien aux femmes espagnoles. Nous, militant- es, élu- es, coopérateurs- trices, sympathisant- es, écologistes devons porter partout où nous le pouvons ce message clair.

Albert Ruiz- Gallardon, ministre de la justice en Espagne, a déclaré : « Cette loi nous situe à l'avant- garde du XXI^e siècle. Je suis convaincu que ce sera le siècle où nous retrouverons les valeurs fondamentales comme la défense du droit à la vie. (...) Je suis convaincu que cette loi va ouvrir un débat dans beaucoup de pays de l'Union européenne. J'irai à Bruxelles en février pour parler de ce projet de loi devant le Parti Populaire Européen et j'ai la conviction que nous verrons des initiatives législatives similaires dans les parlements nationaux de nombreux pays membres de l'Union. ».

Plus que jamais, nos parlementaires doivent être présents et montrer que l'Europe ne se résume pas aux préceptes réactionnaires portés par le PPE. Pour les femmes espagnoles et pour toutes les femmes qui vivent ou auront à vivre ces situations souvent complexes et difficiles, nous devons continuer à marteler que les femmes ont le droit de disposer de leur corps et que ce droit est fondamental et inaliénable.

Motion

- **Europe Écologie - les Verts réaffirme que l'accès effectif pour toutes les femmes à l'IVG dans les meilleures conditions possible est un enjeu de société en France comme ailleurs.**
- **EELV, ses militant- es, ses coopérateurs- trices, ses sympathisant- es et ses élu- es, soutiendront et seront présent- es lors des mobilisations de soutien aux Espagnoles.**
- **A la veille des élections municipales et européennes, les candidat- es, les parlementaires et les membres du PVE sont encouragé- es à rappeler ces engagements et à porter une réflexion collective sur les moyens législatifs et durables de soutenir les femmes en lutte, en Europe et dans le monde.**
- **Demande au gouvernement de permettre une égalité d'accès à L'IVG dans les territoires en ré-ouvrant les centres IVG qui ont été fermés, en pérennisant les existants par la suppression de la tarification à l'acte et en en développant d'autres.**

Unanimité pour.